

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le premier octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. André MONDANGE, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Louis MERCIER, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Farid KIOUDJ, Véronique ROBERJOT, Ken DOYAT, Patricia GEOFFRAY, Séverine JUAN, Edith QUILLE DELABRE, Paola PORTOGALLO, Fernand CARDOSO, Om Elkhir BEN MOHAMED, Brigitte JURY, Sébastien COURION, Dominique FLACHER-LHERMET, Olga DAMIAN, Jean-Paul IMBLOT, Benjamin BISCARAS, Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Isabelle ZAURIN.

Absent(e)s : Sandra DESVIGNES, Virginie MONTALON GHEBBANO, Angélique AZZOUG, Didier GAUVENT, Raba IGDERZENE, Jean-Pierre GABET, Rodolphe MAILLANT, Aïssa BIBI.

Pouvoirs : Sandra DESVIGNES donne pouvoir à Patricia GEOFFRAY, Angélique AZZOUG donne pouvoir à Louis MERCIER, Raba IGDERZENE donne pouvoir à M. Le Maire.

Ken DOYAT est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 08 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

M. Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 25 juin au 16 septembre 2021, Monsieur le Maire a signé les actes, contrats et marchés publics suivants :

ACTES DE GESTION A COMPTER DU 25 JUIN 2021

DATE	SERVICE	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT TTC
30/06	ADMINISTRATION	SARDA INTERMARCHE	Alimentation	49,44 €
07/07	ADMINISTRATION	APS SOLUTIONS I	Abonnement serveur virtuel	116,28 €
09/07	ADMINISTRATION	SARDA INTERMARCHE	Alimentation diverses réunions	64,95 €
13/07	ADMINISTRATION	TERRITORIAL	6 ouvrages, guides pratiques	58,00 €
13/07	ADMINISTRATION	SARDA INTERMARCHE	Alimentation, café -Mairie	772,97 €
27/07	ADMINISTRATION	DEMATIS	Abonnement Pack Démat marchés publics	1 104,00 €
28/07	ADMINISTRATION	BEWIDE	Installation et abonnement site agorastore vente aux enchères	1 086,00 €
25/08	ADMINISTRATION	MAISONS DU MONDE	3 Tables basses et 1 fauteuil	595,00 €
25/08	ADMINISTRATION	LE BISTROT ARIELLE	Alimentation du 23/08 Mairie	75,00 €
31/08	ADMINISTRATION	LDLC	Rétroprojecteur salle du conseil municipal	1 005,64 €
31/08	ADMINISTRATION	SARDA INTERMARCHE	Alimentation 23/08	100,73 €
09/09	ADMINISTRATION	SARDA INTERMARCHE	Alimentation + diverses fournitures entretien	78,56 €
13/09	ADMINISTRATION	LACOSTE	Fournitures administratives	119,22 €
14/09	ADMINISTRATION	MEDIAPART	Abonnement	153,15 €
16/09	ADMINISTRATION	PATISSERIE GUIER	Viennoiseries réunion administrés	23,20 €
16/09	ADMINISTRATION	LE MUSSI	Alimentation réunion Ville/Institutions	4,85 €
16/09	ADMINISTRATION	BOULANGERIE PONCIN	Alimentation réunion Ville/Institutions	24,00 €
29/06	CADRE DE VIE	CHARVET LA MURE	810 L Gazole Non Routier	1 458,00 €
30/06	CADRE DE VIE	ALPHA DAUPHINOI	Bombes et pièges à insectes	117,05 €
01/07	CADRE DE VIE	30 MILLIONS AMI	Stérilisation chats errants	1 050,00 €
05/07	CADRE DE VIE	GONTEL	Fleurissement de 6 jardinières	203,28 €
30/07	CADRE DE VIE	SARDA INTERMARCHE	Fournitures pour chats errants pour stérilisation	30,04 €
26/07	COMMUNICATION	SWEET CYCLO JAZZ	Animation musicale 23 Aout	900,00 €
31/08	COMMUNICATION	DIGITAL DECORATIVE	Impression journal 4 pages (chronique)	747,60 €
31/08	COMMUNICATION	DIGITAL DECORATIVE	Impression 500 livrets associations	582,00 €
31/08	COMMUNICATION	ROYAL France DISTRIBUTION	Distribution 3500 bulletins municipaux	840,00 €
08/09	COMMUNICATION	IMPRIM ET COM	1000 Gobelets personnalisés	498,00 €
13/09	COMMUNICATION	DIGITAL DECORATIVE	3500 Livrets La métamorphose du Péage de Roussillon	942,00 €
27/07	CULTURE	SOGEMAT	Remise en peinture Local exposition	827,51 €
23/08	CULTURE	BUDGETLIGHT	Ampoules local exposition	289,80 €
31/08	CULTURE	MIROITERIE TECHNIQUE	Vitre local expo	76,57 €
31/08	CULTURE	CIMAISES ET PLUS	Rails pour accroche tableau local expo	335,16 €

06/09	CULTURE	SOGEMAT	Peinture façade local expo	450,41 €
10/09	CULTURE	EDIMETA	15 Grilles local expo	1 188,00 €
30/06	ELECTIONS	PONCIN DANIEL	Alimentation élections 20/06	60,00 €
30/06	ELECTIONS	MAISON ELGARNI	Alimentation 23/06	15,00 €
30/06	ELECTIONS	PATISSERIE GUIER	Alimentation élections 27/06	57,00 €
31/08	ELECTIONS	FABREGUE	Fournitures administratives Etat civil	545,65 €
29/06	ENFANCE JEUNESSE	DEON MARJORIE	Groupe analyse des pratiques professionnelles 09/2021 atsem + sej	455,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	KING JOUET	Matériel - jeux pour activité parentalité	1 500,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	MARTIN MEDIA	Abonnement 2 ans journal de l'animation	109,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	CAMPING ESCALE	Séjour jeunesse 11-14 ans camping l'Escale 23 au 27/08 été	394,40 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	MAIRIE BOURG AR	Séjour enfance et jeunesse Camping 2 camps 02/08 au 13/08 été	636,80 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	LASER STADIUM	Activité jeunesse laser game 03/07	232,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	UCOL ROUSSILLON	Séjour enfance centre Chambon/Lignon 16 au 20/08	1 160,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	LE STRIKER	Activité enfance Bowling 05/08	144,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	CCEBER	Activité enfance 6-11 ans piscine Kirakossian Roussillon août	224,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	CALL OF PAINT B	Activité jeunesse paint ball 21/07	320,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	CAMPING LES SAB	Camp jeunesse 14-17 ans 19 au 23/07	317,36 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	NETTO	Alimentation : camp 5 jours 14-17 ans Tournon du 19 au 23/07 été	500,00 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	A2C AUTOMOBILE	Location mini bus jeunesse 21-22/07	195,12 €
05/07	ENFANCE JEUNESSE	AQUAUAURE	Activité - enfance sortie journée piscine Annonay 15/07	150,00 €
06/07	ENFANCE JEUNESSE	PILE A VELO	Activité vtt aout	243,00 €
16/07	ENFANCE JEUNESSE	LES ACROBOIS	Sortie Acrobois 12/08	165,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	CARREFOUR	Alimentation 2 camps bourg Argental	920,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	LES MONTS DU PILAT	Activité Kart électrique	200,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	LE GRAND BORNAND	Piscine camp Grand Bornand 23 au 27/08	200,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	VINYCE	Alimentation camp Grand Bornand	400,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	LA FORET DES DODES	Accrobranche camp Grand Bornand	168,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	GOLF GRAND BORNAND	Golf camp Grand Bornand	200,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	CENTRE NORDIQUE BORNAND	Activité biathlon camp Grand Bornand	200,00 €
23/08	ENFANCE JEUNESSE	MAIRIE BOURG ARGENTAL	Sortie Piscine Bourg Argental complément	80,00 €
31/08	ENFANCE JEUNESSE	ECURIE CITADELLE	Activité équitation 24 et 25/08	240,00 €
31/08	ENFANCE JEUNESSE	NB GRAFF CITY	Intervenant graff + matériel fresque ayencins octobre	2 020,00 €
31/08	ENFANCE JEUNESSE	MEDIATONE	Intervenant représentation monde lecture et compagnie	3 112,25 €
07/09	ENFANCE JEUNESSE	LES INCORRUPTIBLES	Matériel - lot de livres	2 309,42 €

07/09	ENFANCE JEUNESSE	FINAND FAURE	Transport sortie laser game	90,00 €
07/09	ENFANCE JEUNESSE	LASER STADIUM	Activité laser game	192,00 €
07/09	ENFANCE JEUNESSE	CENTRE NORDIQUE BORNAND	Complément activité camp grand Bornand	58,00 €
07/09	ENFANCE JEUNESSE	LA COMPAGNIE CANDIDE	Intervenant cours théâtre projet ciné ado	3 000,00 €
13/09	ENFANCE JEUNESSE	ZOO ST MARTIN LA PLAINE	Sortie zoo 18/09	562,50 €
13/09	ENFANCE JEUNESSE	MYSTERE EXPRES	Sortie escape game 18/09	270,00 €
13/09	ENFANCE JEUNESSE	CASA EVENEMENT	Location machine barbe à papa 17/09	80,00 €
16/09	ENFANCE JEUNESSE	DGFIP	Mise en œuvre paiement des factures sur plateforme et dématérialisé	0,00 €
30/06	ENTRETIEN MATERIEL	BERNARD MATERIE	Réparation tondeuse	597,66 €
12/07	ENTRETIEN MATERIEL	BERNARD MATERIE	Contacteur tondeuse	15,91 €
23/08	ENTRETIEN MATERIEL	ARMELLIE	Tête débroussailleuse	135,72 €
26/08	ENTRETIEN MATERIEL	EASY VOIRIE	Démarrreur + filtre balayeuse	589,56 €
06/09	ENTRETIEN MATERIEL	BERNARD MATERIE	Tête rotofil	528,40 €
22/07	ENTRETIEN VEHICULES	PNEUS DISCOUNT	Pneus véhicule PM	596,00 €
26/08	ENTRETIEN VEHICULES	CARROSSERIE ARGOUD	Réparation carrosserie Citroën	607,79 €
31/08	ENTRETIEN VEHICULES	CAILLET GARAGE	AJ-320-XY réparation	174,49 €
06/07	ETUDE	ATELIER ESPACE	Honoraires de maîtrise d'œuvre Gymnase Ollier	5 952,00 €
15/09	ETUDE	AGENCE APS	Etude de faisabilité pour la rue neuve	5 520,00 €
02/09	ETUDE	APS/ AURVING	MO Travaux de requalification place Paul Morand (DET + AOR sur 2022)	130 255,82 €
06/07	ETUDE	TECURBIS	Assistance stratégie stationnement	10 332,00 €
06/07	ETUDE	ESPELIA	Assistance stratégie stationnement	5 625,00 €
12/07	MATERIEL	COLDIS	Produits d'entretien	1 254,16 €
12/07	MATERIEL	COMODIS	Produits d'entretien -désinfectant	675,00 €
30/07	MATERIEL	COMODIS	Tabliers pour restauration scolaire	170,40 €
25/08	MATERIEL	COMODIS	60 boites masques jetables	367,14 €
16/09	MATERIEL	SARDA INTERMARCHÉ	Produits entretien + alimentation pour stérilisation chats errants	70,73 €
25/06	PATRIMOINE	CE2M	Fournitures diverses ST	237,13 €
30/06	PATRIMOINE	PROLIANS	Matériel logement 118 rue de la république	901,97 €
07/07	PATRIMOINE	M3S	Reproduction clé pour la piscine	22,60 €
07/07	PATRIMOINE	SOGEMAT	Pistolet haute pression peinture	1 656,00 €
25/08	PATRIMOINE	LOCATOU	Location télescopique pour mise en place jardinières	178,80 €

25/08	PATRIMOINE	UGAP	20 téléphones Avaya	1 558,80 €
26/08	PATRIMOINE	GEDIMAT	Bétonnière + ciment	386,24 €
06/09	PATRIMOINE	SOGEMAT	Nettoyeur Haute pression	1 308,00 €
29/06	SCOLAIRE	EDITION JOCATOP	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	280,00 €
01/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	219,28 €
01/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	109,27 €
01/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	313,84 €
01/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	449,44 €
01/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	127,12 €
06/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	82,75 €
06/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	200,57 €
06/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	675,76 €
06/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	543,36 €
06/07	SCOLAIRE	PIMELY	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	81,00 €
06/07	SCOLAIRE	EDITION JOCATOP	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	374,40 €
06/07	SCOLAIRE	PAT & COCO	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	305,99 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	436,34 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	83,08 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	129,62 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Tableau blanc Ecole Maternelle Ollier	312,00 €
13/07	SCOLAIRE	NATHAN	Mobilier ouverture classe 6 Ecole Maternelle Ollier	2 399,37 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	769,15 €
13/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	750,83 €
16/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	435,65 €
27/07	SCOLAIRE	UGAP	18 Tableaux Blancs Interactifs	43 097,62 €
27/07	SCOLAIRE	UGAP	Pré-visite pour installation Tableaux Blancs Interactifs	1 090,92 €
29/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	665,69 €
29/07	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	577,06 €

23/08	SCOLAIRE	SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires Ecole Primaire Ollier	104,60 €
25/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Primaire Ollier	285,73 €
25/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Primaire Ollier	311,74 €
25/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Maternelle Ollier	617,57 €
25/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Primaire Ollier	428,77 €
25/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Maternelle Ollier	389,16 €
27/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires Ecole Primaire Bayard	33,24 €
31/08	SCOLAIRE	COLORBAT	Travaux dédoublement maternelle Ollier	11 805,36 €
31/08	SCOLAIRE	LA CLASSE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	41,99 €
31/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	156,16 €
31/08	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	83,94 €
03/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	64,31 €
03/09	SCOLAIRE	SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	62,78 €
03/09	SCOLAIRE	SAVOIRS PLUS	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	199,57 €
10/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Bayard	82,45 €
13/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Primaire Ollier	91,88 €
15/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	224,98 €
15/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Bayard	77,04 €
15/09	SCOLAIRE	LACOSTE	Fournitures scolaires - Ecole Maternelle Ollier	191,75 €
30/06	SECURITE	SONNIER	Sécurisation Ecole Maternelle Ayencins	7 387,46 €
05/07	SECURITE	SERI VIENNA	3 Panneaux entrée interdite	176,40 €
07/07	SECURITE	ACS	Plan sécurité bâtiments	1 320,00 €
07/07	SECURITE	ACS	Vérification et remplacement extincteurs	2 016,00 €
12/07	SECURITE	ESPACS AUTOMATI	50 Badges clés	649,80 €
27/07	SECURITE	EDIFIS STRUCTURES	Diagnostic visuel Groupe Scolaire Ollier	1 080,00 €
27/07	SECURITE	ACS	Sécurité incendie salle d'exposition	632,81 €
23/08	SECURITE	DAUPHIDIAG	Diagnostic DTA bâtiment maison ancien combattants	300,00 €
23/08	SECURITE	SI2P	Formation aux risques et CACES	8 682,00 €
25/08	SECURITE	AM SECURITE	Modification équipement alarme porte SEJ	1 065,12 €

25/08	SECURITE	PHARMACIE TARDY	5 Spray moustiques	32,20 €
25/08	SECURITE	PILE MINUTES	Pile alarme mairie	59,85 €
26/08	SECURITE	LBA THIVEL	Tenues EPI	428,87 €
01/09	SECURITE	EIFFAGE	Travaux génie civil barrières levantes SEJ + panneau info	3 700,80 €
06/09	SECURITE	ACS	Vérification extincteurs	717,24 €
07/09	SECURITE	COMODIS	Tenues EPI	131,58 €
30/06	SPORTS	DECATHLON SALAI	Fête de la Pêche du 3 Juillet	138,00 €
25/08	SPORTS	LYLOLIE LE CLOS MONT VINON	Magnum vin récompense sportif	74,00 €
15/09	TRAVAUX	BTS	Démolition cloison annexe ollier	4 764,00 €
26/07	TRAVAUX	BADIN TP	Démolition bassins de piscine site Nelson Mandela	23 370,00 €
26/08	TRAVAUX	ERE	Tirage fibre optique Ecole Ollier	712,01 €
31/08	TRAVAUX	CSCZ PLOMBERIE	Cure et relevé pompes sous "pont du crime"	708,00 €
02/09	TRAVAUX	TE38	Eclairage public rénovation tranches 2 et 3	54 000,00 €
02/09	TRAVAUX	TE 38	Frais de participation rénovation Eclairage public - tranches 2 et 3	3 240,00 €
03/09	TRAVAUX	SERPE	Taille élagage automne	20 743,20 €
14/09	URBANISME	LE CEREMA	Documentation	57,00 €
			TOTAL	413 358,70 €

Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis pour la période du 25 juin au 16 septembre 2021.

1) Décision modificative n°2 au budget primitif 2021

Louis MERCIER présente le sujet.

- « Dans le cadre d'une gestion maîtrisée des dépenses de la Ville, il est procédé depuis quelques mois, à l'état des lieux des véhicules et matériels qui ne sont plus utilisés.

Une tondeuse a été vendue 8 500 €. Il convient d'inscrire la recette de 8 500 € au compte 24 en recette d'investissement et d'effectuer les opérations comptables de cessions afférentes.

- Afin de louer l'espace dédié aux expositions, Place Paul-Morand, il convient de verser une caution de 615 €. Il est proposé d'inscrire la somme au compte 275. Le montant de cette caution est prélevé au chapitre 21, abondé suffisamment.

- L'école primaire Ollier a procédé à la demande d'une subvention pour différents projets : « A la découverte du ciel et de la Terre à Saint Etienne » et qui concerne 150 élèves de l'Ecole. La subvention chiffrée à 2 595 € est validée ainsi que le projet de St Martin la Plaine pour les classes de CP d'un montant de 812 € et le projet Peaugres pour les classes de CE1 d'un montant de 1 305 €.

- L'école maternelle Ollier a fait une demande de subvention pour le projet cinéma d'un montant de 795 € de subvention qui est validée.

Ces crédits inscrits au budget chapitre 65 sont suffisants.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Compte Financier Unique, il est nécessaire de mettre en parfaite cohérence l'actif de la Ville à celui de la Trésorerie.

Ces opérations n'ont pas été faites depuis l'année 2013. La mise en œuvre de cette procédure met au jour que des amortissements de subventions n'ont pas été réalisés.

Ainsi les écritures d'ordre suivantes sont nécessaires :

Dans un premier temps :

- Virement de la section de fonctionnement en Dépenses Chapitre 023 de 7 000 € ;
- Virement de la section d'investissement en Recettes Chapitre 021 de 7 000 € ;

Dans un second temps :

- Inscription de 7 000 € en recettes de Fonctionnement au compte 777 ;
- Inscription de 7 000 € en dépenses d'Investissement au compte 13 918.

- Un trop perçu de taxe d'aménagement d'un montant de 349,20 € doit être remboursé à la demande du Trésor Public.

Il est proposé de supprimer 615 € en dépenses d'Investissement au Chapitre 2188 article 020 afin d'inscrire 615 € en dépenses d'Investissement Chapitre 27 Article 275.

- Lors du vote du Budget Primitif, il a été inscrit 950 000 € de recettes d'Investissement.

A ce jour, l'exécution budgétaire fait ressortir des recettes d'investissement perçues à hauteur de 227 137 €. Les notifications reçues ce jour permettent d'affirmer que les sommes de 139 982.17 € et 70 000 € sont à percevoir. La différence de 512 880€ doit être retirée du Chapitre 13 en recettes d'Investissement afin de correspondre parfaitement aux principes budgétaires fondamentaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la Décision Modificative n°2 telle que présentée et fournie en annexe n°1 ».

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2 telle que présentée et fournie en annexe n°1.

2) Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition d'une parcelle AS 252, située au 7 rue de la République

M. Le Maire présente le sujet.

« Les propriétaires d'un bien situé 7 rue de la République, cadastré AS 252 et d'une surface de 592m² proposent à la commune d'acquérir son bien pour 100 000 €.

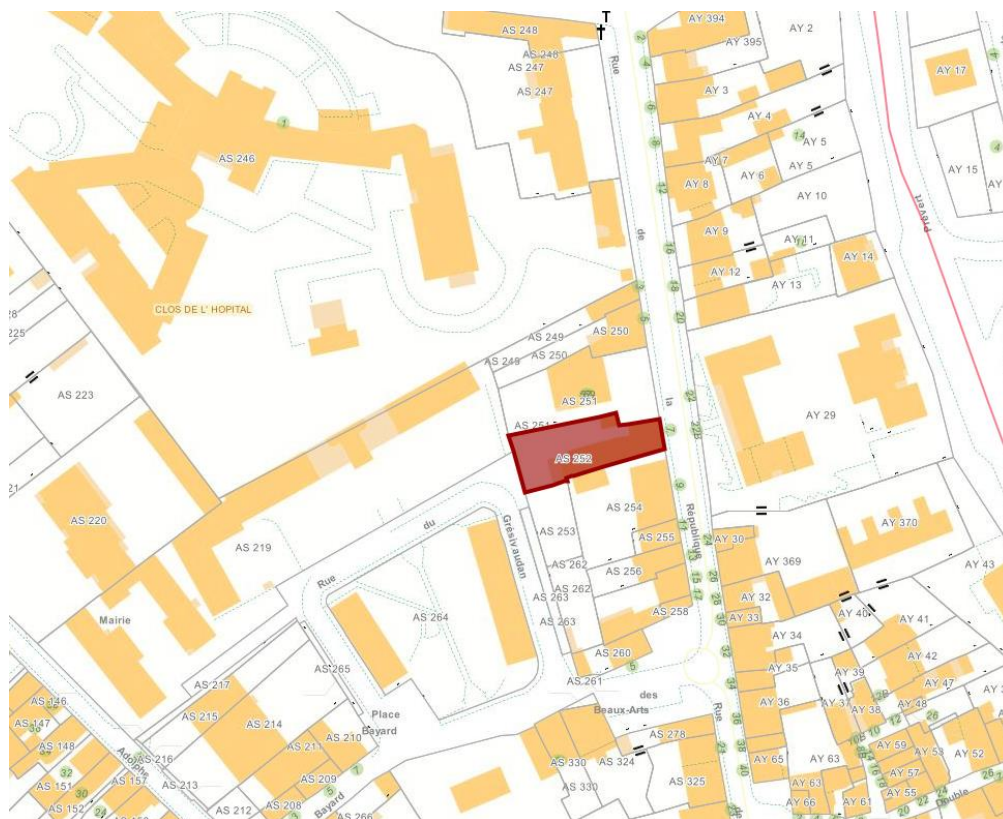
Ce bien, frappé d'un arrêté de péril depuis des années, est constitué d'un immeuble d'habitation et d'un jardin.

Ce bien est frappé par l'emplacement réservé n°4 au Plan Local d'Urbanisme. Cet emplacement réservé a pour vocation « l'extension du groupe scolaire Bayard ».

Ce bien étant à proximité immédiate de l'école primaire Bayard, du Gymnase Bayard ainsi que du Square du Grésivaudan, il représente un élément stratégique pour la commune.

L'acquisition de ce bien permettrait d'aménager et de sécuriser la dépose des élèves de l'école Bayard tout en proposant un parking en entrée de ville.

La résolution de l'acquisition de la parcelle AS 252 aux propriétaires pour 100 000 € est proposée au Conseil municipal.





Il est proposé au Conseil municipal :

- ***d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AS 252.***
- ***d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente ».***

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***autorise le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AS 252,***
- ***autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.***

3) Accord du Conseil sur le principe du lancement des études pour la création d'une Zone d'Aménagement Concertée sur la Montée de Louze

M. Le Maire présente le sujet.

« Les réserves foncières de la commune du Péage de Roussillon s'amenuisent. Les dernières emprises disponibles pour le futur développement de la commune se situent Montée de Louze et sur l'emplacement de l'ancienne carrière Chaperon.

Ces zones sont inscrites au Plan Local d'Urbanisme sous le zonage 2AU. Ce zonage indique que les parcelles qui y sont présentes ne présentent pas les raccordements et infrastructures de desserte suffisant pour l'urbanisation.

Il existe un tènement sur la Montée de Louze comportant une partie en zonage 1AU de 6,5 hectares et une partie en 2AU de 4,1 hectares. La partie en zonage 1AU est la dernière de la commune, et des promoteurs commencent dès à présent à démarcher les propriétaires des parcelles. Selon le Schéma de Cohérence Territoriale, ce tènement devrait accueillir à terme 343 logements à raison de 30/hectares.

Afin de maîtriser la construction de logements sur la commune ainsi que de préparer les modalités de la croissance future de celle-ci, il semble important de maîtriser l'urbanisation du Péage de Roussillon.

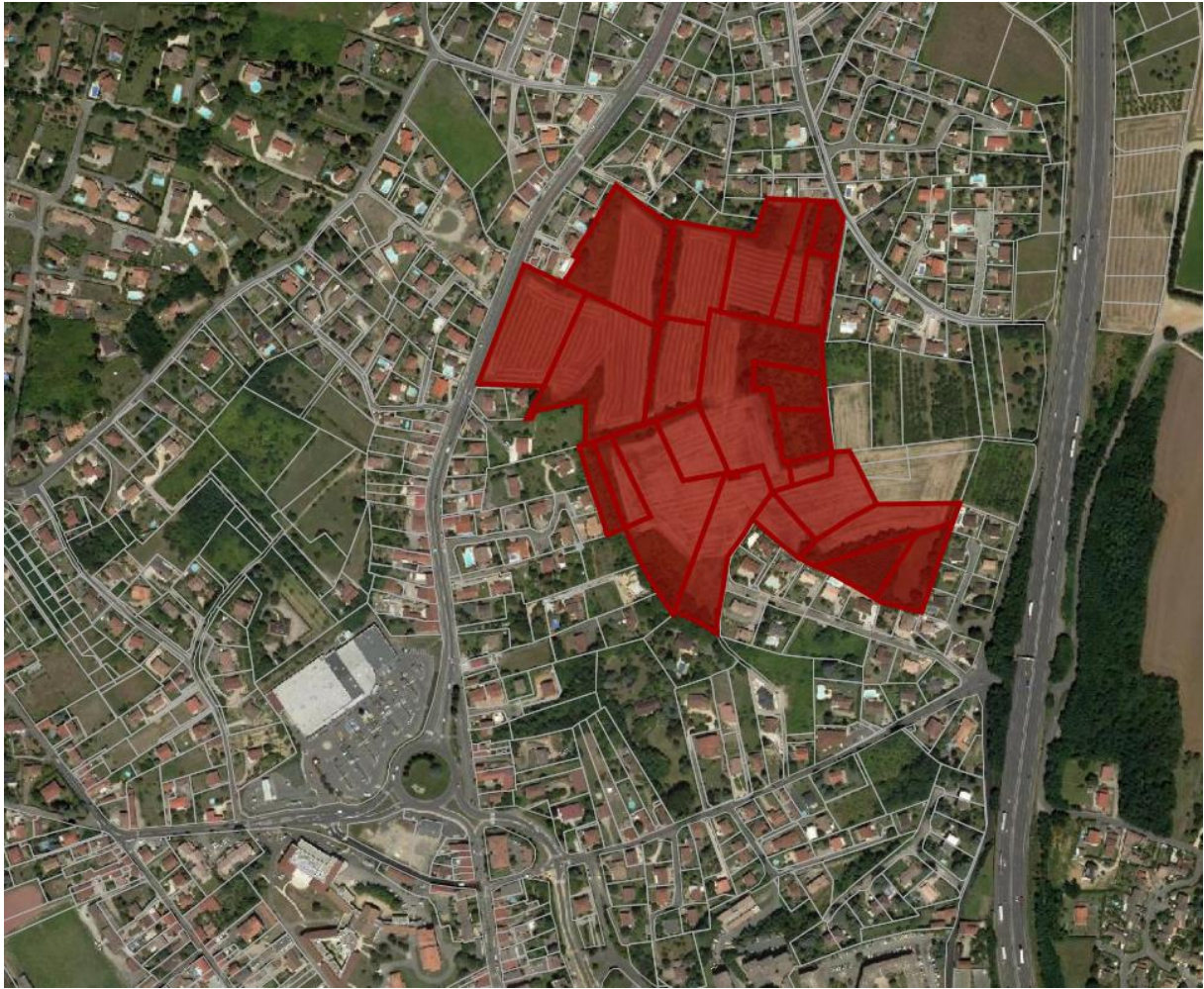
Cette maîtrise peut passer par la création d'une Zone d'Aménagement Concertée, ou ZAC. Une ZAC est une zone à l'intérieur de laquelle une collectivité réalise ou fait réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains en vue de les céder ultérieurement à des utilisateurs privés.

L'intérêt pour la commune est de dresser un cahier des charges comprenant un programme des équipements publics à réaliser (voiries/parcs/école/etc...). La vente ultérieure des terrains permet d'amortir le coût des équipements.

Au niveau financier, la commune peut passer par un aménageur public ou privé qui assurera le portage de l'opération ainsi que les études préalables. L'aménageur reçoit délégation de la commune pour l'acquisition des terrains ainsi que pour la viabilisation.

L'opération permettra à la commune de maîtriser le phasage des constructions, ainsi que de proposer un ensemble cohérent pour la création de voiries et d'espaces verts.

Les services de l'Etat peuvent être conseillers dans cette opération, et la désignation d'un aménageur passe par une mise en concurrence.



Il est proposé au Conseil municipal :

- ***d'autoriser le Maire à lancer les études préalables pour la création d'une ZAC***
- ***d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération ».***

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***autorise le Maire à lancer les études préalables pour la création d'une ZAC***
- ***autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.***

4) Autorisation donnée au Maire pour la cession d'une parcelle cadastrée AT 20 située rue de Vireville

M. Le Maire présente le sujet.

« La commune est propriétaire de la parcelle AT 20 rue de Vireville, zone UC au PLU, qui est une parcelle nue de 143 m² jouxtant le lot n°1 du lotissement les Hayes non bâti.

Cette parcelle avait fait l'objet d'une expropriation en 1943 dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable de la commune et devait servir à réaliser un équipement public. Cet équipement n'a jamais été réalisé.

Ce délaissé de parcelle ne présente pas d'intérêt stratégique pour la commune, la cession de cette parcelle à Mr/Mme.... permettra la réalisation d'une construction après remembrement.

Cette parcelle avait fait l'objet d'une estimation par les domaines en 2019 pour une valeur vénale de 3 000 €, cette valeur comprenant un abattement de 50 % justifié par les caractéristiques de la parcelle. Compte tenu du projet de remembrement et de construction de Mr et Mme, cet abattement de 50 % n'est plus justifié et la parcelle peut être cédée à sa juste valeur de 6000 €.

La résolution de cession de la parcelle AT 20 à Mr et Mme pour 6 000 €, a été adoptée.



Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **d'autoriser le Maire à procéder à la vente de la parcelle AT 20**
- **d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente ».**

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise le Maire à procéder à la vente de la parcelle AT 20**
- **autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette vente.**

5) Autorisation donnée au Maire pour la cession d'une convention entre la CCEBER et Phénix immobilier

M. Le Maire présente le sujet.

« Un Permis d'Aménager a été déposé le 20 juillet 2021 en mairie concernant la création de 8 lots dont 6 à bâtir au 15 route de Condrieu sur les parcelles AT 14 et AT 16.

Lors de ce type d'opération, le coût du raccordement au réseau électrique hors assiette de l'opération est à la charge de la Communauté de Communes et/ou de la commune.

Dans le cas présent, l'estimation du coût de raccordement par ENEDIS est de 25 218,61 € pour une extension de 280 mètres sur le domaine public.

Ce montant est supérieur à celui de la taxe d'aménagement qui sera récupérée sur les constructions par la commune, faisant de cette opération une perte sèche pour la commune.

La formalisation d'une convention de Projet Urbain Partenarial, ou PUP, permet de faire financer le raccordement par le pétitionnaire en échange d'une exonération de la taxe d'aménagement pour un certain nombre d'années.

La CCEBER propose donc une convention tripartite, placée en annexe n°2, exonérant ce permis d'aménager de taxe d'aménagement pour les 4 prochaines années en échange de la prise en charge du cout du raccordement électrique.



Il est ainsi proposé au Conseil municipal de :

- ***procéder à la signature de la convention PUP tripartite***
- ***d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération ».***

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***procède à la signature de la convention PUP tripartite***
- ***autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.***

6) Autorisation donnée au Maire pour la signature avec la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône d'une convention de délégation de maîtrise d'œuvre

Louis MERCIER présente le sujet.

« La commune souhaite, dans le cadre du projet du parvis de la place Paul Morand, rénover la rue Neuve. Cette rue a été l'objet de travaux sur les réseaux par les services communautaires et intégralement décroutée.

Les services communautaires avaient pour intention de poser un enrobé dans cette rue, en accord avec leurs prestations de voirie habituelles.

Cette rue étant essentiellement piétonne, il apparaît qu'un enrobé n'était pas le revêtement le plus adéquat pour une requalification de voirie. L'opportunité de refondre cette voie dans le prolongement du chantier du parvis de l'église est ainsi apparue.

Afin de pouvoir bénéficier d'un reversement du coût des prestations de la CCEBER, il est nécessaire de signer une convention, placée en annexe n°3, afin d'obtenir une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût estimé des travaux par la CCEBER est de 21 516.30 € HT.

Le coût estimé des travaux par le maître d'œuvre du parvis est de 60 246.00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ***d'autoriser le Maire à procéder à signer la convention avec la CCEBER***
- ***d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.***

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ***autorise le Maire à procéder à signer la convention avec la CCEBER***
- ***autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.***

7) Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention d'objectifs et de financements avec la CAF de l'Isère pour la rénovation de l'annexe Ollier

M. Le Maire présente le sujet.

« Le développement de l'offre d'accueil périscolaire est une priorité forte de la branche famille. L'aide à l'investissement ALSH vise à soutenir le développement de l'offre d'accueil périscolaire du mercredi.

Bien que ciblées sur le mercredi, cette aide peut bénéficier à l'ensemble des temps d'accueil si les locaux concernés sont utilisés à d'autres moments. Cette aide nationale à l'investissement pour les ALSH est mis en place de manière exceptionnelle jusqu'à la fin de la Cog.

Ce nouveau levier financier vise à :

- Créer des nouveaux locaux accueillant un ALSH (création, extension d'un local existant ou transplantation) ;
- Aménager des locaux existants pour les transformer en ALSH ;
- Rénover des locaux accueillant un ALSH (y compris sans extension de la capacité d'accueil) ;
- Acheter du matériel et du mobilier

La convention, placée en annexe à la présente délibération, définit et encadre les modalités d'intervention et de versement du Fonds publics et territoires jeunesse – Investissement ALSH et prévoit une subvention de 140 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer avec la CAF de l'Isère, la convention d'objectifs et de financements pour la rénovation de l'annexe Ollier ».

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer avec la CAF de l'Isère, la convention d'objectifs et de financements annexée à la présente délibération, pour la rénovation de l'annexe Ollier.

8) Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention de gestion du Rhodia club omnisports et du Rhodia club mini-section

M. Le Maire présente le sujet.

« Un projet de convention de gestion du Rhodia club omnisports et du Rhodia club mini-section a été élaboré pour l'année 2021. Cette convention détermine notamment les modalités de participation financière des communes de Roussillon, Salaise sur Sanne, du Péage de Roussillon et désormais de Saint Maurice l'Exil, ainsi que les engagements du Rhodia club.

La subvention de la commune du Péage s'élève ainsi à 36 775 euros pour le Rhodia club omnisports et à 6 048 euros pour le Rhodia club mini-section, comme en 2020.

Le projet de la nouvelle convention est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion du Rhodia club omnisports et du Rhodia club mini-section, annexée à la présente délibération ».

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de gestion du Rhodia club omnisports et du Rhodia club mini-section, annexée à la présente délibération

9) Modification de la composition des commissions communales

M. Le Maire présente le sujet.

« Par délibération n° 2020-10-14 du 1^{er} octobre 2020, ont été créées et composées les onze commissions municipales suivantes :

- Commission des finances
- Commission développement économique, insertion, commerce, artisanat, marchés
- Commission urbanisme, voirie et bâtiments communaux
- Commission CCAS, solidarité, politique de la ville, santé et personnes âgées
- Commission enfance, jeunesse et affaires scolaires
- Commission logement
- Commission sports, sports adaptés et handicap
- Commission culture, éducation populaire
- Commission vie associative et festivités
- Commission démocratie vivante

- Commission environnement, transition écologique, qualité de vie et ville propre

Suite à la démission ou décès de membres du Conseil municipal, il convient de procéder à la nouvelle composition des commissions communales :

COMMISSIONS	ELUS
Commission des finances 1 élu à proposer en remplacement de M. GIRAUD : Farid KIOUDJ	Louis MERCIER Delphine ALBUS Thierry DARBON Gérard GIRAUD Jean-Paul IMBLOT Sébastien COURION
Commission développement économique, insertion, commerce, artisanat, marchés	Delphine ALBUS Thierry DARBON Edith DELABRE Véronique ROBERJOT Angélique AZZOUG Jean-Paul IMBLOT Sébastien COURION
Commission urbanisme, voirie et bâtiments communaux 2 élus à proposer en remplacement de M. SIMOND et M. GIRAUD : Edith QUILLE DELABRE Véronique ROBERJOT	Thierry DARBON Farid KIOUDJ Virginie MONTALON Sébastien SIMOND Gérard GIRAUD Jean-Paul IMBLOT Sébastien COURION
Commission CCAS, solidarité, politique de la ville, santé et personnes âgées 1 élu à proposer en remplacement de M. GIRAUD Om Elkhir BEN MOHAMED	Sandra DESVIGNES Edith DELABRE Paola PORTOGALLO Gérard GIRAUD Dominique LHERMET Olga DAMIAN
Commission enfance, jeunesse et affaires scolaires 1 élu à proposer en remplacement de Mme TOURTEL Benjamin BISCARRAS	Farid KIOUDJ Ken DOYAT Thierry DARBON Virginie MONTALON Patricia GEOFFRAY Isabelle TOURTEL Dominique LHERMET
Commission logement	Véronique ROBERJOT Thierry DARBON Farid KIOUDJ Sandra DESVIGNES Brigitte JURY Olga DAMIAN

<p>Commission sports, sports adaptés et handicap</p> <p>1 élu à proposer en remplacement de M. GIRAUD</p> <p>Fernand CARDOSO</p> <p>1 élu supplémentaire pour la commission</p> <p>Jean-Paul IMBLOT</p>	<p>Ken DOYAT</p> <p>Thierry DARBON</p> <p>Farid KIOUDJ</p> <p>Gérard GIRAUD</p> <p>Rodolphe MAILLANT</p>
<p>Commission culture, éducation populaire</p> <p>1 élu à proposer en remplacement de M. GHEBBANO</p> <p>Om Elkhir BEN MOHAMED</p>	<p>Virginie MONTALON</p> <p>Cyrille GHEBBANO</p> <p>Farid KIOUDJ</p> <p>Patricia GEOFFRAY</p> <p>Paola PORTOGALLO</p> <p>Rodolphe MAILLANT</p>
<p>Commission vie associative et festivités</p> <p>2 élus à proposer en remplacement de M. SIMOND et Mme TOURTEL</p> <p>Paola PORTOGALLO</p> <p>Benjamin BISCARAS</p>	<p>Patricia GEOFFRAY</p> <p>Sébastien SIMOND</p> <p>Edith DELABRE</p> <p>Delphine ALBUS</p> <p>Ken DOYAT</p> <p>Sylvie VAUZELAS-REVOLON</p> <p>Isabelle TOURTEL</p> <p>Rodolphe MAILLANT</p>

Il est ainsi proposé d'approuver la modification des commissions municipales ».

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des commissions précitées.

10) Suppression de deux commissions communales

M. Le Maire présente le sujet.

« Par délibération n° 2020-10-14 du 1^{er} octobre 2020, ont été créées et composées les onze commissions municipales.

Il est proposé de supprimer les deux commissions communales suivantes :

- Commission démocratie vivante

- Commission environnement, transition écologique, qualité de vie et ville propre

En effet, les thèmes de ces deux commissions sont déjà traités par l'ensemble des commissions.

Il est ainsi proposé d'approuver la suppression des commissions suivantes : commission démocratie vivante et commission environnement, transition écologique, qualité de vie et ville propre ».

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la suppression des commissions suivantes : commission démocratie vivante et commission environnement, transition écologique, qualité de vie et ville propre.

11) Modification des représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés

M. Le Maire présente le sujet.

« Par délibération n° 2020-10-18 et 2020-10-19 ont été désignés les représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés.

Suite à la démission des membres du Conseil municipal, il convient de procéder à la modification des représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés.

1/ Représentants de la commune au sein d'organismes publics

➤ Comité de suivi environnemental global

Constitué par le Préfet, ce comité comporte des représentants des administrations, des collectivités territoriales, des exploitants, des salariés des entreprises et des associations.

Remplacement de M. Sébastien SIMOND qui a démissionné du Conseil municipal le 07/05/2021

Candidature de Brigitte JURY

➤ Comité consultatif de la Platière

Remplacement de Messieurs GHEBBANO (démission du Conseil municipal en date du 05/05/2021) et de Sébastien SIMOND

Candidatures de Edith QUILLE DELABRE et Delphine ALBUS

➤ **Comité de bassin du SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)**
Remplacement de M. Sébastien SIMOND

Candidature de M. Le Maire

2/ Représentants de la commune au sein d'organismes privés

➤ **Centre social du Roussillonnais**
Représenté par Farid KIOUDJ, membre titulaire et Cyrille GHEBBANO, membre suppléant.

Remplacement du membre suppléant, M. GHEBBANO suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidature de Sandra DESVIGNES

➤ **Association pour la lutte contre la pollution de la vallée du Rhône**
Remplacement de M. Sébastien SIMOND, suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidature de Véronique ROBERJOT

➤ **Association Alternatives aux contournements autoroutiers de Lyon (ALCALY)**
Remplacement de M. Sébastien SIMOND, suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidature de M. Le Maire

➤ **Accueil de nuit**

Remplacement de M. Cyrille GHEBBANO, suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidatures de M. Le Maire et Louis MERCIER

➤ **PREVENIR**

Membre titulaire : Farid KIOUDJ / Membre suppléant : Cyrille GHEBBANO

Remplacement de M. Cyrille GHEBBANO, membre suppléant, suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidature de Véronique ROBERJOT

➤ **Correspondant Forêts communaux – Charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux**

Remplacement de M. Sébastien SIMOND, suite à sa démission du Conseil municipal.

Candidature de Edith DELABRE QUILLE »

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés.

12) Mise en place de la procédure de rappel à l'ordre

M. Le Maire présente le sujet.

Le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

L'objectif est de donner sous forme d'avertissement une réponse solennelle à des faits de faibles de gravité mais susceptibles de perturber le quotidien.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans les lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités » commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du Maire portées à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage.

La convention, placée en annexe n°6 a pour objet de définir entre le Maire et la Procureure de la République de Vienne, les modalités d'application de la procédure du rappel à l'ordre sur la commune du Péage de Roussillon.

Le présent protocole est conclu pour une durée d'1 an à compter de sa signature.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à mettre en place le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en place le protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre.

13) Modification du tableau des emplois communaux

M. Le Maire présente le sujet.

M. le Maire indique qu'à la suite de la réorganisation des services municipaux, de la promotion interne d'agents et de la réussite aux concours, il convient de procéder aux modifications suivantes concernant le tableau des emplois communaux :

Vu l'avis favorable du Comité technique en date 23 septembre 2021, il est proposé d'approuver la modification du tableau des emplois communaux suivants :

Filière administrative :

Créations :

- 1 poste d'attaché principal (35 heures)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial (35 heures)

Suppression :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste d'adjoint administratif territorial (28h)

Filière médico-sociale :

Création :

- 1 poste Agent de Maîtrise ATSEM

Suppression :

- 1 poste ATSEM

Après avis favorable du Comité technique en date du 23 septembre 2021, il est proposé au Conseil municipal d'inscrire et de retirer du tableau des emplois communaux les postes précités.

Résultat du vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avis favorable du Comité technique en date du 23 septembre 2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire et de retirer du tableau des emplois communaux les postes suivants :

Filière administrative :

Créations :

- 1 poste d'attaché principal (35 heures)
- 1 poste d'adjoint administratif territorial (35 heures)

Suppression :

1 poste d'attaché

1 poste d'adjoint administratif territorial (28h)

Filière médico-sociale :

Création :

1 poste Agent de Maîtrise ATSEM

Suppression :

1 poste ATSEM

Fin de la séance à 20 h 30

Le 08/10/2021

M. André MONDANGE, Maire du Péage de Roussillon